

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-130 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 350  
EN CE QUI A TRAIT À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS,  
DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS ET À LA CRÉATION  
D'UN FONDS DE STATIONNEMENT**

**(Ensemble du territoire de la Ville et secteur centre-ville)**

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-130 par la résolution numéro 22-607 en date du 19 septembre 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **17 octobre 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- De décréter que, dans le cadre de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, la valeur du terrain ou du site devant être cédé soit désormais établie par un évaluateur agréé, mandaté par la Ville, aux frais du propriétaire;
- D'exempter, sur demande, certains projets au centre-ville de l'obligation de fournir des cases de stationnement hors-rue moyennant une compensation monétaire, laquelle sera versée au nouveau fonds de stationnement et servira à bonifier l'offre de stationnement publique au centre-ville.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 28 septembre 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L